



Mairie de Plainval

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 07 Avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur Samuel DOVERGNE, Maire.

Date de Convocation : 01/04/2023
Date d'affichage : 01/04/2023
Membres en exercice : Membres
Présents : 11
Membres votants : 11

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, Joël GALEK et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Mme Marjorie DARCAIGNE, Mme Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laëtitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY et Katia VARESI - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Secrétaire de séance : Mme Marjorie DARCAIGNE

Délibération n°
20-2023

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de voter le budget primitif 2023 au chapitre.
ADOpte le budget primitif 2023 qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

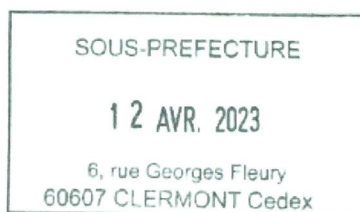
Dépenses : 698 291 €

Recettes : 698 291 €

Section d'investissement :

Dépenses : 461 839 €

Recettes : 461 839 €



Plainval, le 11 Avril 2023

Le Maire

Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 01/04/2022

- transmission en sous-préfecture le,

- publication le,

Délibération n° 20-2023 du CM du 07.04.2023